

ENTRE informations

bulletin de liaison du Syndicat
National des Travailleurs de la
Recherche Scientifique C.G.T.

57, avenue d'Italie - 75013 PARIS - tél : 585-44-44

NUMERO : Bulletin N° 22 bis

29 MAI 1980

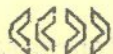
Spécial
INSERM

IMPOSER la

NEGOCIATION

sommaire

- P. 1 EDITO
- P. 1 et 2 Conseil scientifique
- P. 2 Transformation d'emploi
- P. 3 et 4 Lettre du 1er Ministre
- P. 5 et 6 5 et 10 JUIN
- P. 7 C.A.S. et C.A.E.S.
- P. 8 Exigeons des Promotions
- P. 9 Vie du SNTRS
- P. 10 Nouvelles brèves.



Face à la mobilisation du personnel, la DG de l'INSERM, a dû reculer en ce qui concerne les menaces qui pesaient sur l'emploi de 5 attachés 6 ans. Ainsi, les aspects les plus nocifs du nouveau statut de chercheur n'ont pas pu être appliqués cette année à l'INSERM.

MAIS POUR LE FUTUR STATUT ITA, LE PROBLEME RESTE ENTIER.

-Le Directeur Général a refusé de recevoir une délégation sous prétexte que Mr AIGRAIN recevra "courant Mai" les confédérations à propos du statut ITA. Mr LAUDAT se refuse donc à émettre (s'il en a) toute idée sur la question. Dans la même logique il n'a toujours pas pris position sur les conclusions du groupe de travail sur le statut ITA, groupe qu'il a lui-même mis en place. On pourrait pourtant imaginer qu'un directeur d'organisme, digne de ce nom, puisse avoir une opinion sur le statut qu'il faudrait à ses ITA, ne serait-ce que pour répondre aux besoins de la Recherche Médicale !

-Au ministère de la santé, même attitude, refus de recevoir une délégation sous le même prétexte.

CONSEIL SCIENTIFIQUE.

Malgré nos efforts, lutte-délégation-motion, le

Conseil Scientifique, n'a pas pris position en adoptant une motion sur le statut I.T.A. Il n'en a même pas discuté. Pourtant, le représentant du SNTRS dans la délégation intersyndicale qui a été reçue par le conseil scientifique a présenté un projet de motion. Il a insisté sur l'importance que nous accordions au fait que le CS se prononce pour un statut négocié, tenant compte de la nécessité de la stabilité de l'emploi, des niveaux de salaires etc... ainsi que des mesures transitoires pour le reclassement de tous les agents déclassés.

Lors de la manifestation qui a eu lieu au siège de l'INSERM, le Président du conseil scientifique Mr DOUZOU, qui est venu lui-même apporter des apaisements au sujet des menaces pesant sur les 5 attachés, a promis de mettre la question du statut ITA et la motion en discussion. Il n'en a rien été. Aucun des élus n'a soulevé le problème, pas même l'élue ITA (SGEN). Encore une preuve, s'il en fallait, qu'il est nécessaire dans une instance quelconque que pour que les problèmes d'ITA soient traités, il faut élire un candidat SNTRS ! Des démarches sont en cours pour provoquer la réunion d'un conseil scientifique extraordinaire sur le statut des ITA de l'INSERM.

LA BATAILLE POUR LES TRANSFORMATIONS D'EMPLOI.

Voilà pourtant un point qui ne pourra se traiter qu'à l'INSERM et au Ministère de la santé.

Même si en rêvant beaucoup, (car rien ne le laisse augurer), un statut ITA correct était promulgué rien ne serait réglé sans un plan de transformation d'emplois. En effet, les déclassements sont tels, qu'un bon statut ne pourrait fonctionner correctement. °°

--Ce qui donne cette année une importance vitale à une action d'une vigueur sans précédent pour le BUDGET 1981.

Ce budget, devrait comporter un plan de transformation d'emplois, le groupe de travail sur le statut ITA l'a jugé indispensable afin de reclasser :

- 3 agents en 1 A	17 agents en 5 B
40 " " 2 A	26 " " 6 B
100 " " 3 A	
100 " " 1 B	20 " " 1 D 1er Gr
66 " " 2 B	23 " " 2 D
39 " " 3 B	16 " " 3 D

La préparation de cette bataille du budget devrait s'accompagner partout où c'est possible d'un bilan par unité de ce qui serait nécessaire en postes de travail pour fonctionner efficacement.

Cela constituerait un dossier de cas concrets, qui permettrait des démarches auprès du ministère, des parlementaires, afin de mener une campagne vigoureuse pour obtenir des reculs du gouvernement en ce qui concerne sa politique d'austérité. (voir lettre de R. BARRE publiée ci-après).

°° A noter que ces déclassements pèsent et pèseront encore plus lourdement sur la carrière et l'avancement dans le cadre d'un statut non négocié 8

.....

Le Premier Ministre

N° 1385/SG

-3-

Paris, le 27 février 1980

LE PREMIER MINISTRE

Mesdames et Messieurs les MINISTRES
et SECRETAIRES D'ETAT

Objet : Préparation du budget de 1981

Les premiers travaux budgétaires montrent que l'écart entre la croissance rapide des dépenses et celle, plus lente, des recettes placerait d'emblée le déficit budgétaire à un niveau inacceptable pour 1981.

La prise en compte, pour le calcul des dépenses de rémunérations et d'interventions sociales, de la hausse des prix constatée en 1979 et prévisible cette année, le maintien d'un montant important d'interventions économiques, l'amortissement de la charge de la dette publique, la mise en place des crédits de paiement correspondant aux autorisations de programme précédemment ouvertes, sont à l'origine de la forte progression des dépenses publiques. A ces motifs s'ajoutent les effets budgétaires de la loi de programmation militaire.

En même temps, l'augmentation des recettes se calcule sur la progression nécessairement modérée de l'activité économique que la conjoncture mondiale fait escompter pour 1981.

Le fort déséquilibre qui résulte de cette double évolution ne peut être accepté en raison de ses conséquences sur la politique monétaire interne et externe. L'effort fiscal qui serait nécessaire pour le résorber n'est pas compatible avec la stabilisation de la pression fiscale souhaitée par le Gouvernement.

1. - Dans ces conditions, la préparation du budget de 1981 doit être particulièrement rigoureuse.

.../...

A l'exception des engagements chiffrés inscrits dans le programme de Blois au titre de la sécurité des personnes et des biens, aucune création nette d'emplois ne devra être présentée.

Les dotations de fonctionnement seront reconduites en valeur à leur niveau de 1980.

Enfin, le montant des autorisations de programme sera réduit de 20 % par rapport au budget actuel.

2. - J'attache par ailleurs la plus grande importance à ce que la recherche d'économies actuellement en cours débouche sur des résultats significatifs.

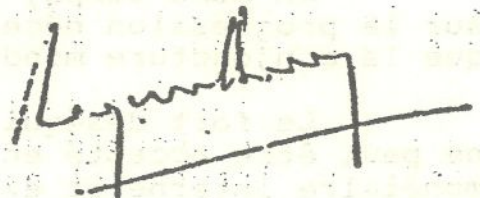
Je vous demande d'apporter un concours sans restriction au Ministre du Budget et j'examinerai personnellement les dossiers qui me seront transmis par ses soins.

Aucun domaine de l'action de l'Etat ne doit être considéré comme étant par nature à l'abri de cette remise en cause. Les propositions retenues seront bien entendu traduites dans le projet de loi de finances pour 1981.

Le dynamisme de chaque Département sera désormais apprécié à partir de sa capacité à préparer des diminutions de dépenses et d'effectifs.

Dans cette période difficile les Français attendent de leur administration qu'elle montre l'exemple de l'efficacité, en recherchant systématiquement une meilleure productivité et un allègement des coûts.

Je compte sur vous pour m'aider dans cette tâche.



Raymond BARRE

5 JUIN ETATS GENERAUX de la FONCTION PUBLIQUE

10 JUIN Assises sur l'EMPLOI SCIENTIFIQUE

Ces deux journées s'inscrivent dans la logique d'action du SNTRS-CGT.
Cette logique a deux aspects:

- 1) le SNTRS peut prendre partie intégrante du mouvement général du monde du travail dans lequel il vient puiser ses forces, de même qu'il leur apporte son expérience spécifique ;
- 2) le SNTRS réaffirme son attachement à l'une de ses revendications fondamentales, à savoir : que la Recherche scientifique doit être pleinement reconnue comme étant un service public, ce qui implique que ses agents ne peuvent être que des personnels permanents de l'Etat, dotés d'un statut s'apparentant au statut de fonctionnaire.

LES ETATS GENERAUX DU 5 JUIN (CGT).

Cette grande manifestation populaire régionale et nationale sera axée sur les 5 points suivants :

- information et connaissance de ce que sont les services publics, de leur rôle dans la société,
- information et connaissance des objectifs et des projets gouvernementaux,
- popularisation d'une autre conception des services publics,
- mobilisation et lutte, à la fois contre les projets gouvernementaux et pour satisfaire la revendication des services publics sociaux et démocratiques.
- le renforcement de la CGT.

La participation à cette journée tant au plan régional que national est indispensable, la population et les travailleurs des autres secteurs doivent prendre conscience du rôle de l'INSERM : celui qui est le sien actuellement, celui que le pouvoir veut lui donner et celui qui correspondrait aux besoins de tous. Si les difficultés que rencontre actuellement notre organisme sont strictement de même nature que celles que rencontrent l'ensemble des services publics, la popularisation de notre expérience et de nos luttes est une condition nécessaire à l'accroissement du niveau de notre action.

LES ASSISES SUR L'EMPLOI SCIENTIFIQUE. (SNTRS - CGT, SNPESB, SNCS - FEN, UNEF...).

La crise atteint de plein fouet, la recherche médicale avec tout ce que cela comporte de conséquences néfastes pour la recherche et l'emploi des personnels. Nous sommes confrontés au double langage du gouvernement qui, d'une part promet les monts et merveilles dans le cadre de son programme décennal pour la Recherche (la France doit rattraper son retard pour arriver au niveau des principales puissances industrielles) et d'autre part insiste auprès de tous les ministères (circulaire BARRE 1365/SG du 27-2-80) :

"Le dynamisme de chaque Département sera désormais apprécié à partir de sa capacité à préparer des diminutions de dépenses et d'effectifs."

"Aucun domaine de l'action de l'Etat ne doit être considéré comme étant par nature à l'abri de cette remise en cause..."

Raymond BARRE entend qu'aucun domaine ne soit protégé. Nous concluons que la
.../...

Recherche Médicale qui est un puissant moteur du progrès, ne pourra plus jouer son rôle dans les années à venir.

Dans ce contexte, les conditions de l'emploi scientifique ne peuvent que s'aggraver : pas d'embauche, blocage des postes libérés, aggravation de la situation des personnels sans statut, blocage accru des carrières même pour les techniciens les plus compétents... Dans le même temps les conditions de travail deviennent plus difficiles, les rapports avec la hiérarchie plus tendus, la liberté syndicale ou d'opinion bafouée et ne parlons pas des rapports de plus en plus fréquents avec les industriels.

Bref, les choses changent à l'INSERM et il serait impossible d'en faire ici le recensement et une analyse exhaustive ; la journée du 10 JUIN devrait permettre à chacun d'apporter sa contribution en faisant bénéficier la collectivité de son expérience concrète.

Au moment où la bataille pour le statut des ITA s'amplifie, après que les techniciens et les administratifs aient été écartés du Comité National du CNRS il semble indispensable de donner aux journées du 5 et du 10 JUIN, une dimension proportionnelle à l'importance de l'enjeu.

J.P.BAZIN.

Diffusez et renvoyez les bulletins de participation à la section nationale INSERM.

X

NOM.....	PRENOM.....
Catégorie.....	SectionUnité.....
J'apporterai mon concours à la journée du 5 JUIN 1980.....	
.....	

X

NOM.....	PRENOM.....
Catégorie.....	SectionUnité.....
Je participerai aux Assises sur l'Emploi Scientifique le 10 JUIN 1980.....	
.....	

Les lieux de Rendez-vous seront communiqués ultérieurement.

C.A.S.

Elue depuis Octobre 1979, pour la seconde fois, la C.A.S. de l'INSERM ne s'est toujours pas réunie. Le SNTRS, puis l'intersyndicale ont effectué de nombreuses pressions sur la Direction pour que la C.A.S. siége.

Depuis nous avons su que les représentants de la Direction de l'INSERM ont déclaré la C.A.S. illégale.

Qu'est-ce que cela signifie dans le contexte de pénurie et de repression actuelles, alors que la Direction refuse de mettre en place les Comités d'hygiène et de sécurité, bloque la formation permanente, étrangle les pseudo-comités de gestion de cantine ?

Cela signifie que la Direction prépare officiellement la liquidation totale de l'action sociale à l'INSERM après avoir empêché son fonctionnement.

Il est superflu de redire que la prise en main de ces problèmes par les personnels eux-mêmes est urgente. En effet lors des précédentes sessions, si la C.A.S. a pu faire le bilan (catastrophique) des carences de l'INSERM dans le domaine social.

Si les élus CGT ont revendiqué la mise en place d'une action sociale adaptée aux besoins des personnels, l'absence de mobilisation des agents s'est traduite par l'incapacité de faire reculer la Direction de façon importante sur les axes essentiels.

Et actuellement, ce qui est en jeu, c'est l'existence même de minisecteurs (d'ailleurs gérés autoritairement par la Direction Générale).

Il est maintenant certain que, si les personnels de l'INSERM ne se mobilisent pas, (assemblées de laboratoires, lettres et délégations à la Direction Générale) nous allons assister dans quelques mois à l'extinction totale du domaine social à l'INSERM ; et il faut dire que la volonté de gérer la pénurie, manifestée par d'autres organisations syndicales (voir l'action de la majorité CFDT au CAES) rend de grands services à Mr LAUDAT.

C.A.E.S.

L' A.G. du C.A.E.S. s'est tenue le 8 Mai. A cette occasion ont été publiés rapport financier et rapport moral, le bilan de l'année écoulée ne permet pas d'envisager l'avenir du CAES avec sérénité. En effet, alors que le budget du CAES est très insuffisant et ne permet pas la satisfaction des besoins sociaux des personnels, la majorité SGEN du Comité National a décidé en 1979, 80 d'appliquer une politique de restrictions en matière de subventions et pour la première fois depuis plusieurs années, de faire des économies sur le dos des personnels. Une telle attitude est un argument fourni à la Direction de l'INSERM pour réduire le budget du CAES.

Le danger a été dénoncé par les Commissaires aux comptes ainsi que par les représentants de la Direction, mais pas pour les mêmes raisons.

Ce bilan catastrophique est la conséquence d'une gestion lamentable et servile imposée par la majorité SGEN du CAES qui abandonne toute attitude revendicative en matière d'action sociale.

EXIGENCES PROMOTIONS

NOM.....PRENOM.....AGE.....
 Laboratoire ou service.....
 Adresse.....
 Téléphone.....
 Catégorie.....Depuis quelle date?.....
 Echelon.....Depuis quelle date?.....
 Date d'entrée à l'INSERM.....
 Etes-vous inscrit(e) sur une liste d'aptitude ?.....
 -paritaire (cocher).....pour quelle catégorie?.....depuis quelle date?...
 -diplôme....."
 -dérogation....."

Si vous êtes inscrit(e) au titre du diplôme : précisez le dernier diplôme

Essayez de reconstituer ci-dessous les différentes étapes de votre carrière:

Comme vous le savez certainement de nouveaux statuts d'ITA vont être élaborés et nous seront vraisemblablement "assésés" sans beaucoup de concertation préalable.

Le groupe de travail sur le statut des ITA qui s'est tenu en Mars 80 à l'INSERM avait conclu, à l'unanimité, à l'absolue nécessité de résorber la situation des personnels ITA en état d'être promus (inscrits sur les listes d'aptitude à différents titres) avant toute application des nouveaux statuts.

C'est pourquoi nous vous envoyons ce questionnaire, il est en effet indispensable que les élus syndicaux aient en mains toutes les informations concernant les "promouvables" afin de pouvoir veiller à ce que les reclassements soient effectués dans de bonnes conditions. On peut craindre en effet que l'Administration essaie d'utiliser dans les futurs statuts les nouvelles dispositions de la manière la plus défavorable aux personnels.

LA VIE SENTIRS'

Le prochain congrès du SNTRS - CGT se tiendra du 25 au 28 novembre 1980, en internat à CHAMEROLLE (dans la banlieue d'Orléans, 1 heure de PARIS). D'ores et déjà il nous faut organiser UNE CONFERENCE NATIONALE INSERM pour préparer ce congrès. Elle aura en outre pour but de faire le point sur l'activité du SNTRS à l'INSERM, remédier aux faiblesses, améliorer notre activité, notre organisation. Il serait bon que chaque camarade prépare dès maintenant sa contribution à cette réflexion collective, afin de faire des propositions, ou critiques dans sa section syndicale, s'il en a une, ou directement à la section Nationale. Nous sommes preneurs de toutes suggestions !

NOUVELLES

BREVES

BTS

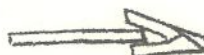
--- Le SNTRS est intervenu auprès de l'administration pour demander ^{pour} quelle raison les agents reclassés en 2D au titre d'un BTS n'avaient pas bénéficié d'une reconstitution de carrière comme leurs collègues techniciens.

Affaire à suivre

ANCIENNETE

Le SNTRS lors du groupe de travail est intervenu pour demander sur quel texte s'appuyait l'administration pour refuser de prendre en compte à l'embauche, l'ancienneté acquise à l'étranger, alors que le statut n'émet aucune restriction à cet égard.

Aux dernières nouvelles, l'administration serait prête à revoir sa position sur ce sujet. Avis à tous les agents concernés, qu'ils demandent à la division des personnels ITA la révision de leur situation.



DERNIERE MINUTE

Mr AIGRAIN qui refuse de négocier le statut ITA viendra faire une inauguration à l'hôpital de la SALPETRIERE le JEUDI 19 JUIN.

Voilà une bonne occasion de le forcer à nous entendre.

Affaire à suivre !.....

Edité par nos soins , 57 avenue d'Italie - 75013 PARIS CP N° 50099

Le DIRECTEUR DE LA PUBLICATION : A. MONTINTIN.